



LE DOMAINE PASTORAL RHONALPIN

à travers l'enquête pastorale 2012-2014

✿ Un nouveau recensement des surfaces pastorales en Rhône-Alpes

Le « pastoralisme » exprime toute la diversité des systèmes d'élevage mobilisant les ressources spontanées issues de milieux naturels ou semi-naturels. À l'échelle de la région Rhône-Alpes, ces systèmes agropastoraux sont très diversifiés, du fait des contextes géomorphologiques et pédoclimatiques des territoires, de leurs histoires et de leurs dynamiques de développement : élevages bovins laitiers et fromagers ou viande, élevages ovins viande, élevages caprins laitiers, etc.

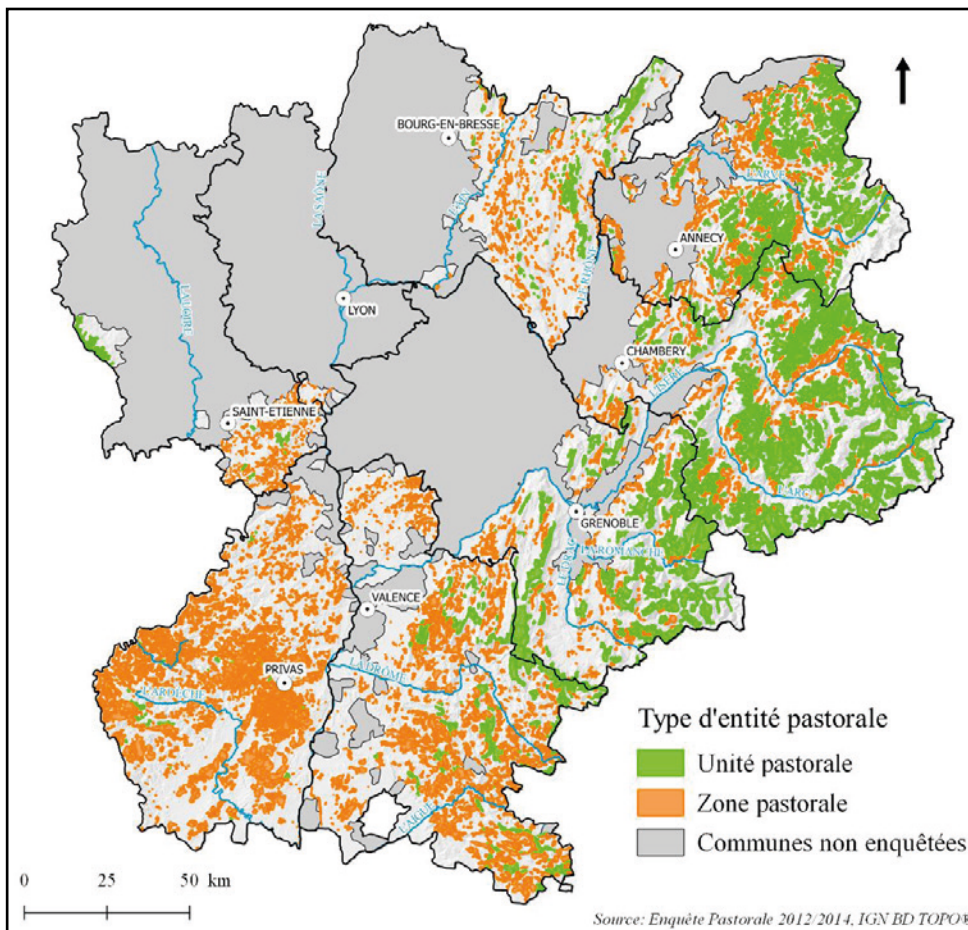
Des parcours aux espaces d'altitudes des alpages, en passant par les territoires d'intersaison de montagne, les surfaces pastorales mises en valeur sont extrêmement diverses. Outre leur fonction d'alimentation des troupeaux au pâturage, elles font l'objet de nombreux enjeux auxquels les activités pastorales permettent de répondre : maintien de paysages ouverts et diversifiés, gestion de milieux naturels et d'habitats d'espèces remarquables, protection de la ressource en eau...

Leur recensement, par le biais d'enquêtes pastorales, permet un état des lieux régulier de ces surfaces et de leurs modes de gestion. Il autorise ainsi une lecture des évolutions et des enjeux qui les caractérisent, base d'une réflexion sur les politiques d'accompagnement spécifiques pouvant être mises en œuvre.

Les analyses proposées dans ce document s'appuient sur les résultats de l'enquête pastorale 2012 /2014 et leur comparaison avec ceux de l'enquête pastorale de 1996.

✿ Un domaine pastoral rhonalpin étendu

La surface pastorale recensée est de **525 000 ha** soit **12%** de la surface de la région Rhône-Alpes et **20%** de la surface des **1400 communes** enquêtées. La surface pastorale recensée est composée à **43%** d'unités pastorales à fonction spécialisée d'estive et à **57%** de zones pastorales.



Pour l'enquête pastorale 2014, les surfaces recensées sont celles présentant une ressource pastorale spontanée herbacée, arbustive et/ou arborée, valorisée par le pâturage des troupeaux exclusivement.

Sur la base de cette définition, sont distinguées :

- ✿ **Les unités pastorales à fonction spécialisée d'estive**, communément appelées « alpages » ou « estives », se caractérisent par l'accueil de troupeaux durant l'été.
- ✿ **Les zones pastorales**, surfaces en herbe ou de landes, sous-bois, parcours..., plus basses en altitude, peuvent accueillir des animaux toute l'année, notamment aux intersaisons.



Unités pastorales



Un domaine pastoral Rhône-alpin de 525 000 ha, réparti entre :

Unités pastorales à fonction spécialisée d'estive (alpages) :

- ☼ 300 000 ha
- ☼ 2 500 entités, des alpages de 340 ha en moyenne pour des alpages collectifs, contre 80 ha environ pour des alpages individuels

Zones pastorales sans fonction spécialisée d'estive :

- ☼ 225 000 ha
- ☼ 45 ha en moyenne, des zones pastorales de petite taille au Nord et plus grandes en Drôme-Ardèche

Zones pastorales



Les **Unités pastorales** ont comme propriétaire principal, des :

- ☼ **publics** (Etat, collectivités territoriales : communes...) pour 40%
- ☼ **privés** pour 60%

Une part importante de la propriété publique en alpage...

...Et des propriétaires principalement privés en zone pastorale

Les **Zones pastorales** ont comme propriétaire principal, des :

- ☼ **privés** pour 95%
- ☼ **publics** (communes, Etat, collectivités territoriales, etc.) pour 5%

Des outils de gestion collective en développement

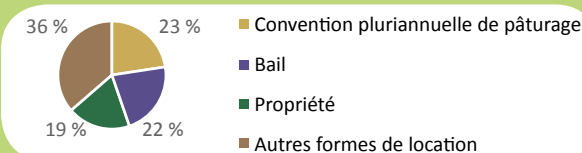
19% des unités pastorales sont incluses, pour tout ou partie, dans un périmètre d'**Associations Foncières Pastorales (AFP)**

Forte structuration en AFP : + 13 points entre 1996 et 2014

39% des surfaces en unités pastorales sont gérées par des **Groupements Pastoraux (GP)**

Forte structuration en GP : + 18 points entre 1996 et 2014

L'exploitation de 64% des unités pastorales est sécurisée par une CPP, un bail ou en propriété. Les CPP ont gagné 12 points entre 1996 et 2014, faisant reculer d'autant les formes précaires !



Le Groupement Pastoral (GP), l'Association Foncière Pastorale (AFP) et la Convention pluriannuelle de pâturage (CPP), sont les trois outils de structuration institués par la Loi Pastorale de 1972 :

- ☼ Une AFP permet de fédérer les propriétaires fonciers.
- ☼ Un GP est une structure d'exploitation collective, qui réunit les éleveurs choisissant une gestion commune de leurs troupeaux.
- ☼ Les CPP sont des contrats de locations spécifiques aux espaces pastoraux (terres et parfois bâtiment). D'une durée minimale de 5 ans, plus souples qu'un bail rural, elles sont appropriées au multi-usage de ces espaces.

3 % des zones pastorales sont incluses tout ou partie dans un périmètre d'**Association Foncière Pastorale (AFP)**.

625 000 têtes de bétail pâturent au 15 juillet les espaces pastoraux Rhône-alpins

équivalent à plus de 203 000 UGB (Unités Gros Bétail)

Sur les unités pastorales



Le cheptel estivé sur des unités pastorales est stable (+1%) entre 1996 et 2014



15% des entités pastorales sont le siège d'une activité de traite



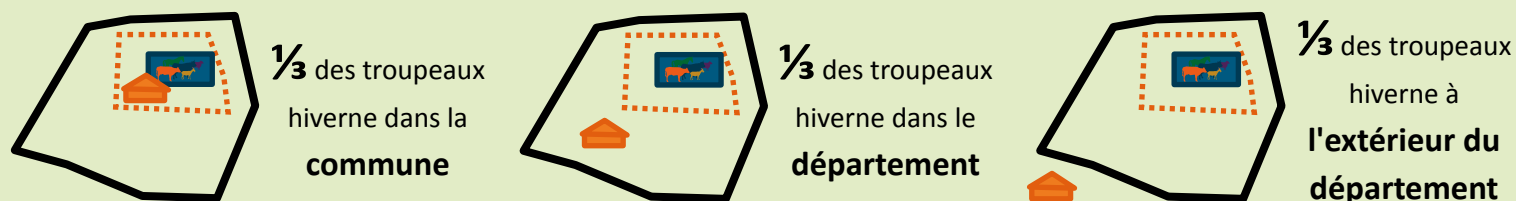
Sur 33% de ces entités, le lait produit est transformé en fromage

Sur les zones pastorales



Effectifs moyens, qui peuvent être bien plus importants aux intersaisons

Provenance des troupeaux estivés



Les alpages : un lieu de travail

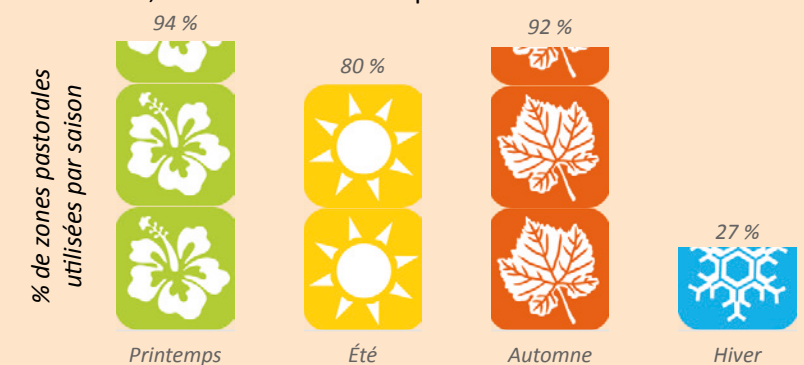
Le travail sur les unités pastorales :

- ☼ 4 500 personnes environ dont 500 salariés et 4000 non-salariés (éleveurs, aide familiale, etc.)
- ☼ Ce qui correspond à 900 Équivalents Temps-plein (ETP) dont 200 ETP salariés



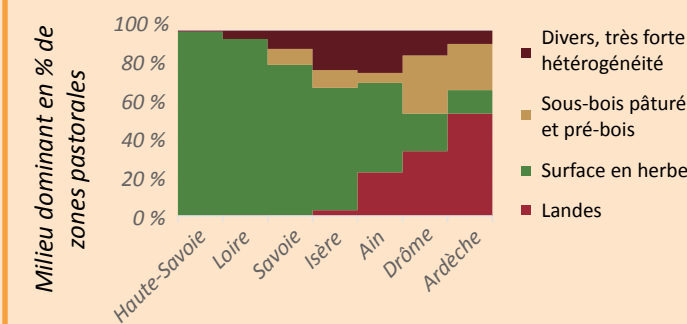
Saison d'utilisation des zones pastorales

Des zones pastorales utilisées principalement au printemps et l'automne, mais aussi l'été voire parfois l'hiver.



Milieus des zones pastorales

Des zones pastorales diversifiées : des landes plutôt au sud et des surfaces en herbe au nord de Rhône-Alpes.





En Rhône-Alpes, une diversité d'identités pastorales...

Dans l'**Ain**, un équilibre entre **zones pastorales** et **unités pastorales** de moyenne montagne. Une forte structuration des **zones pastorales** en **AFP**. Des espaces pastoraux orientés 'génisses'.

Dans la **Loire**, un équilibre entre **zones pastorales** et **unités pastorales** de moyenne montagne. Des espaces pastoraux orientés 'vaches allaitantes'.

En **Ardèche**, une prédominance de **zones pastorales** principalement de type landes avec une diversité des cheptels. Des **zones pastorales** utilisées toute l'année.

Dans la **Drôme**, un équilibre entre **unités pastorales** de moyenne montagne et **zones pastorales** d'une grande diversité (landes, sous-bois pâturés, surface en herbe, etc.). Un domaine pastoral utilisé principalement par des 'ovins' et 'bovins non laitiers' (génisses issues de troupeaux laitiers ou allaitants).



En **Haute-Savoie**, principalement des **unités pastorales**, de taille modeste en moyenne montagne. Une très forte structuration des **unités pastorales** en **AFP**. Des espaces pastoraux orientés 'vaches laitières'. De la traite et de la transformation en alpage.

En **Savoie**, principalement des **unités pastorales** de grande taille en haute montagne. Des espaces pastoraux très structurés en **AFP**. Forte gestion collective des alpages en **GP**. Des espaces pastoraux orientés 'vaches laitières' et 'ovins' transhumants. De la traite et de la transformation en alpage.

En **Isère**, principalement des **unités pastorales** de très grande taille en haute montagne. Très forte gestion collective des alpages en **GP**. Des espaces orientés 'ovins' transhumants et 'bovins non laitiers'.

Pour aller plus loin :

- Atlas régional des pastoralismes en Rhône-Alpes 2016, Réseau pastoral Rhône-Alpes
- Rendez-vous sur le site de l'enquête pastorale : <http://enquete-pastorale.irstea.fr>

Ce document a bénéficié du financement du Conseil Régional Rhône-Alpes dans le cadre de la « Convention de partenariat et d'objectifs entre le Conseil Régional Rhône-Alpes et les membres du réseau Pastoral Rhône-Alpes - Programme 2015 »

Auvergne – Rhône-Alpes*

L'enquête pastorale, réalisée à l'échelle du massif des Alpes, a pu voir le jour grâce aux partenaires suivants :

Partenaires techniques :



Partenaires financiers :



Avec la collaboration des personnes ressources enquêtées sur les différents territoires

RÉSEAU PASTORAL
RHÔNE-ALPES

Un travail coordonné par
le Suaci Montagn'Alpes



Impression réalisée
avec le soutien du
Crédit Agricole
des Savoie

